



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse
MAIRIE DE FONTAINE-DE-VAUCLUSE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Pers-N °2025-40

**ARRETE STATUANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
L'ANNEE 2025
Correspondant au
CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**

Le Maire de Fontaine-de-Vaucluse

Vu le Code général de la fonction publique
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération N°2023-64 en date du 04 décembre 2023 relative à la détermination des ratios promouvables,
Vu l'arrêté N°75-2023 en date du 26 octobre 2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2030,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. DESFONDS Clément</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
<i>Mme BARTHES Michèle</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 2

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage (16 avenue Feugères CS 88010 34941 Nîmes – www.telerecours.fr).

Article 3 :

Le présent tableau sera transmis au centre de gestion de Vaucluse, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522.26 du code général de la Fonction Publique.

Fait à Fontaine-de-Vaucluse, le 16 mai 2025

Le Maire,
Patricia PHILIP





REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse
MAIRIE DE FONTAINE-DE-VAUCLUSE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Pers-N °2025-39

**ARRETE STATUANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
L'ANNEE 2025**
Correspondant au
CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Fontaine-de-Vaucluse

Vu le Code général de la fonction publique
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération N°2023-64 en date du 04 décembre 2023 relative à la détermination des ratios promouvables,
Vu l'arrêté N°75-2023 en date du 26 octobre 2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2030,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>Mme LACHIVER Sandrine</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 2
Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage (16 avenue Feugères CS 88010 34941 Nîmes – www.telerecours.fr).

Article 3 :

Le présent tableau sera transmis au centre de gestion de Vaucluse, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522.26 du code général de la Fonction Publique.

Fait à Fontaine-de-Vaucluse, le 16 mai 2025

Le Maire,
Patricia PHILIP

